

CONDITIONS DE PARTICIPATION – Concours Payerneland

1. Traitement des données personnelles

En participant au concours, vous consentez au traitement de vos données personnelles pour les finalités suivantes :

- a. La gestion du tirage au sort du gagnant.
- b. À des fins marketing, des promotions ou offres peuvent être envoyées par courrier ou par courriel. Il est possible de s’y opposer à tout moment, conformément à l’article 9 de la politique de confidentialité.

2. Tirage au sort

Le tirage au sort aura lieu le 7 avril 2026. Le gagnant sera contacté personnellement par Payerneland.

3. Conditions de participation

- Le concours est ouvert à toute personne âgée d’au moins 18 ans ou plus.
- Seuls les abonnés à la newsletter peuvent participer.
- Une seule participation par personne est autorisée. Toute tentative de fraude ou de participation multiple entraînera une exclusion du tirage au sort.
- Les informations fournies doivent être complètes et exactes.
- Les collaborateurs d’Estavayer-le-Lac Région et de ses partenaires cantonaux ne peuvent pas participer au concours.

4. Prix et conditions d’utilisation

- Le prix comprend 4 bons d’une valeur de 30 francs chacun, valables dans l’ensemble du complexe Payerneland (activités et restaurant).
- Le prix n’est ni échangeable, ni monnayable.

5. Dispositions finales

- Tout recours juridique est exclu.